

	CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-20	
	Nature de l'acte : 5.2 - Fonctionnement des assemblées	Conseillers municipaux En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Le 21/05/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 06/05/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU-ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, PANSARD Aline, CAMPION Yves, FISCHER Julie, MATHIEU Christophe, BILLET Mathias, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : MORICEAU Daniel

04 – NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur CAMPION Yves

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense (CORDEF) désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et développer le lien entre les forces armées et la Nation grâce aux actions de proximité.

A cet égard, lors des renouvellements des conseils municipaux, l'assemblée délibérante désigne un conseiller municipal en qualité de correspondant défense.

Les correspondants défense sont des interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.

Les missions des correspondant défense s'organisent autour de trois axes principaux :

- **Inform**er les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux enjeux de défense
- **Animer** des actions locales

Il convient de désigner le conseiller municipal qui assurera les missions de correspondant défense.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- ⇒ De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du correspondant
- ⇒ De désigner comme correspondant défense Monsieur CAMPION Yves

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du correspondant défense
- **PROCLAME** Monsieur CAMPION Yves, conseiller municipal comme correspondant défense de la commune de Belleydoux

Les signatures suivent au registre

<u>Nomenclature télétransmission :</u> 5.2 - Fonctionnement des assemblées <u>Mesures de publicité :</u> ☒ Télétransmis le 26/05/2026 ☒ Affichée le 26/05/2026 ☒ Certifiée exécutoire le 26/05/2026, Le Maire Pascal COURTOIS



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2026-20**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T17-19-32.00 (MI269998358)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260521-DEL2026-20-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE - M. YVES

Date de décision : 21/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2026-20-nomination du
correspondant défense de la
commune PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/05/26 à 17:19

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 26/05/26 à 17:19

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 26/05/26 à 17:24

